



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°1 au marché F20008

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise ALBERT ET RATTIN, située ZA Chemin du Chanay - 73190 Saint Baldoph, représentée par M. Luc TOURNIAIRE, gérant,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise ALBERT ET RATTIN a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°7 « Isolation – Finitions - Plafond » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°12 : doublage vertical et peinture de la circulation vers les vestiaires scolaires (devis n°11620aV2)
3 665.70 €HT
- FTM n°18 : création d'une joue en toile tendue pour passage de gaine de ventilation dans la halle bassin (devis n°11620dV2)
12 530.94 €HT
- FTM n°25 : ajout d'un coloris supplémentaire pour marquer les lignes d'eau en plafond du grand bassin (devis n°11620f)
2 876.16 €HT
- FTM n°26 : Encoffrement gaine de ventilation hall d'entrée (devis n°11620c), encoffrement gaine de ventilation halle bassin (devis n°11620e), encoffrement gaine de ventilation vestiaires PMR (devis n°11620h), adaptation altimétrie plafond et grilles de ventilation dans la halle bassin (devis n°11620e)
19 690.84 €HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 38 763.64 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 15.82 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	245 092.17 €HT
Montant de l'avenant n°1	38 763.64 € HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	283 855.81 €HT + 15.82 %

ARTICLE 4 – DELAI D’EXECUTION

Le délai d’exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché
Pour ALBERT ET RATTIN
Le gérant

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président chargé des bâtiments, du
patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Luc TOURNIAIRE

M. Michel DYEN